

**A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **anes2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....                                     | 2 |
| Profil enseignement .....                              | 3 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation ..... | 3 |
| - Structure du programme .....                         | 3 |
| - Programme détaillé .....                             | 4 |
| - Programme par matière .....                          | 4 |
| - Cours et acquis d'apprentissage du programme .....   | 6 |
| Informations diverses .....                            | 7 |
| - Conditions d'admission .....                         | 7 |
| - Règles professionnelles particulières .....          | 8 |
| - Evaluation au cours de la formation .....            | 8 |
| - Gestion et contacts .....                            | 8 |

## ANES2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en Anesthésie - Réanimation (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979). Au terme de sa formation, le candidat sera capable de délivrer le mode d'anesthésie le plus approprié à tout patient électif ou urgent requérant une intervention médicale ou chirurgicale, il aura acquis une expertise particulière dans le domaine du traitement de la douleur, et dans le domaine de la prise en charge des urgences intra- et extrahospitalières. Il sera capable d'intégrer ces techniques dans le cadre d'une prise en charge pré- per- et postopératoire cohérente.

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en Anesthésie-Réanimation, dans une faculté de médecine belge.

#### Votre Programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein se répartissant en deux années de formation de base comprenant un enseignement universitaire spécifique, suivies de trois années de formation avancée. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## ANES2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en Anesthésie - Réanimation (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979). Au terme de sa formation, le candidat sera capable de délivrer le mode d'anesthésie le plus approprié à tout patient électif ou urgent requérant une intervention médicale ou chirurgicale, il aura acquis une expertise particulière dans le domaine du traitement de la douleur, et dans le domaine de la prise en charge des urgences intra- et extra-hospitalières. Il sera capable d'intégrer ces techniques dans le cadre d'une prise en charge pré- per- et postopératoire cohérente.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

---

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein se répartissant en deux années de formation de base comprenant un enseignement universitaire spécifique, suivies de trois années de formation avancée. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

[> Tronc commun](#) [ [prog-2018-anes2mc-wanes200t.html](#) ]

## ANES2MC Programme détaillé

## PROGRAMME PAR MATIÈRE

## Tronc Commun [300.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5

## ○ Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

|             |  |                          |      |            |        |   |  |  |  |  |  |
|-------------|--|--------------------------|------|------------|--------|---|--|--|--|--|--|
| ○ WANES2301 | Compléments d'anesthésie-réanimation 1re année         | Michel Van Dyck (coord.) | 20h  | 2 Crédits  | 2q     | x |  |  |  |  |  |
| ○ WANES2311 | Questions d'anesthésie-réanimation (U ou IU) 1re année | Michel Van Dyck (coord.) | 100h | 10 Crédits | 2q     | x |  |  |  |  |  |
| ○ WANES2381 | Stages d'anesthésie-réanimation 1re année, 1re partie  |                          |      | 30 Crédits | 1 + 2q | x |  |  |  |  |  |
| ○ WANES2391 | Stages d'anesthésie-réanimation 1re année, 2e partie   |                          |      | 18 Crédits | 3q     | x |  |  |  |  |  |

## ○ Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

|             |  |                          |      |            |        |  |   |  |  |  |  |
|-------------|--|--------------------------|------|------------|--------|--|---|--|--|--|--|
| ○ WANES2302 | Compléments d'anesthésie-réanimation 2e année                  | Michel Van Dyck (coord.) | 20h  | 2 Crédits  | 2q     |  | x |  |  |  |  |
| ○ WANES2312 | Questions d'anesthésie-réanimation (U ou IU) 2e année          | Michel Van Dyck (coord.) | 100h | 10 Crédits | 2q     |  | x |  |  |  |  |
| ○ WANES2382 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 2e année, 1re partie |                          |      | 30 Crédits | 1 + 2q |  | x |  |  |  |  |
| ○ WANES2392 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 2e année, 2e partie  |                          |      | 18 Crédits | 3q     |  | x |  |  |  |  |

## ○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

|             |   |                          |      |            |        |  |  |  |   |  |  |
|-------------|---|--------------------------|------|------------|--------|--|--|--|---|--|--|
| ○ WANES2313 | Questions spéciales d'anesthésie-réanimation (U ou IU) 3e année | Michel Van Dyck (coord.) | 120h | 12 Crédits | 2q     |  |  |  | x |  |  |
| ○ WANES2383 | Stages d'anesthésie-réanimation 3e année, 1re partie            |                          |      | 30 Crédits | 1 + 2q |  |  |  | x |  |  |
| ○ WANES2393 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 3e année, 2e partie   |                          |      | 18 Crédits | 3q     |  |  |  | x |  |  |

## ○ Quatrième bloc annuel (60 crédits)

|             |   |                          |     |            |        |  |  |  |  |  |   |
|-------------|---|--------------------------|-----|------------|--------|--|--|--|--|--|---|
| ○ WANES2314 | Questions spéciales d'anesthésie-réanimation (U ou IU) 4e année | Michel Van Dyck (coord.) | 70h | 7 Crédits  | 2q     |  |  |  |  |  | x |
| ○ WANES2384 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 4e année, 1re partie  |                          |     | 30 Crédits | 1 + 2q |  |  |  |  |  | x |
| ○ WANES2394 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 4e année, 2e partie   |                          |     | 18 Crédits | 3q     |  |  |  |  |  | x |
| ○ WANES2374 | Mémoire d'anesthésie-réanimation 1re partie                     |                          |     | 5 Crédits  | 2q     |  |  |  |  |  | x |

Bloc annuel

1 2 3 4 5

## o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

|             |   |                          |     |            |        |  |  |  |  |  |   |
|-------------|---|--------------------------|-----|------------|--------|--|--|--|--|--|---|
| ○ WANES2315 | Questions spéciales d'anesthésie-réanimation (U ou IU) 5e année | Michel Van Dyck (coord.) | 20h | 2 Crédits  | 2q     |  |  |  |  |  | x |
| ○ WANES2385 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 5e année, 1re partie  |                          |     | 30 Crédits | 1 + 2q |  |  |  |  |  | x |
| ○ WANES2395 | Stages cliniques d'anesthésie-réanimation 5e année, 2e partie   |                          |     | 18 Crédits | 3q     |  |  |  |  |  | x |
| ○ WANES2375 | Mémoire d'anesthésie-réanimation 2e partie                      |                          |     | 10 Crédits | 2q     |  |  |  |  |  | x |

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

## ANES2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

## Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui

- soit sont porteurs d'un grade académique de master en 120 crédits au moins conformément à l'article 73 du décret paysage
- soit ont acquis des compétences valorisées par le jury pour 300 crédits au moins

## Conditions spécifiques d'admission

#### Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en Anesthésie-Réanimation, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenues auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en Anesthésie - Réanimation (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

#### Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Examen interuniversitaire à la fin de la deuxième année de formation.

Examen interuniversitaire de Soins intensifs en quatrième année de formation.

Examen ministériel en cinquième année de formation.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme de ces deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Evaluation des connaissances en fin de 5e année par la commission d'enseignement.

Evaluation ministérielle en 4 ou 5 année. Travail de fin d'études sous forme d'une communication dans une réunion scientifique ou de la publication d'un article. Dossier pédagogique d'évaluation clinique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en Anesthésie - Réanimation.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**

### Contact

Secrétariat de l'Unité d'anesthésiologie

Tél. 02 764.18.21

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/mede>)

Secteur des sciences de la santé (SSS) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss>)

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: +32 (0)2 764 50 20 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyen : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM>)

Responsable académique du programme: Michel Van Dyck

Jury

- Michel Van Dyck



- Christine Watremez

Personne(s) de contact

- Maximilien Gourdin
- Contact: secretariat.anesthesiologie-saintluc@uclouvain.be

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**